



**HAL**  
open science

## Licence Informatique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Informatique. 2012, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02027131

**HAL Id: hceres-02027131**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027131v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



## Informatique

de l'Université d'Avignon  
et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



# Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Informatique

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI130004181

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université d'Avignon - CERI - Site Agroparc, 339 chemin des Meinajaries - Agroparc BP 1228 - 84911 Avignon Cedex 9.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence *Informatique* a été ouverte en 2008-2009. Elle résulte de la séparation de la mention pré-existante *Mathématiques-Informatique* en deux mentions distinctes : *Informatique* et *Mathématiques*. La formation est organisée de façon progressive de la 1<sup>ère</sup> année (L1) à la 3<sup>ème</sup> année (L3) vers une spécialisation en informatique. La L1 comprend des enseignements mutualisés avec d'autres mentions de licence (*Mathématiques* et *Physique-Chimie*), des enseignements spécifiques à la mention, concernant l'informatique, et des enseignements complémentaires (langues, C2i et aide au projet professionnel). La 2<sup>ème</sup> année (L2) comporte essentiellement des enseignements d'informatique et de mathématiques. La 3<sup>ème</sup> année est spécialisée en informatique avec deux parcours possibles qui permettent une pré-orientation vers les masters proposés par l'UAPV : *Ingénierie logicielle* et *Systèmes et réseaux informatiques*, qui accueillent environ la moitié des diplômés. Une UE d'ouverture est obligatoire chaque semestre. Un stage est obligatoire au semestre 6.

La formation est proposée en alternance en 3<sup>ème</sup> année, et ce pour les deux parcours *Ingénierie logicielle* et *Systèmes et réseaux informatiques*. Le travail réalisé en entreprise correspond à un module de 9 crédits européens (ECTS). Il peut favoriser l'insertion professionnelle au niveau L3.

La licence *Informatique* permet d'acquérir les bases nécessaires à une poursuite en master notamment en masters *Ingénierie logicielle* et *Systèmes et réseaux informatiques* de l'Université d'Avignon et Pays de Vaucluse, mais également dans d'autres masters informatiques, en écoles d'ingénieurs ou dans des formations équivalentes à l'étranger.



La licence *Informatique* propose, dans le cadre du Plan Réussite en Licence, un suivi personnalisé des étudiants, des aides au projet professionnel et du travail en petits groupes (au 1<sup>er</sup> semestre).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *Informatique* propose un projet pédagogique cohérent avec les objectifs de poursuite d'études en master ou école d'ingénieurs. La formation est construite de façon progressive vers la spécialisation en informatique en L3. Des accords spécifiques avec le département « Statistique et informatique décisionnelle » de l'IUT facilitent les réorientations en L1 et L2, et la L3 constitue une suite naturelle de ce DUT. Exemple unique parmi les mentions de licences de l'établissement, la formation est proposée en alternance en L3. On regrette cependant le peu de détails donnés à propos de cette possibilité (nombre d'étudiants concernés, entreprises d'accueil, modalités de l'évaluation du travail réalisé en entreprise, devenir des diplômés, etc.). La formation en alternance est probablement favorable à l'insertion professionnelle des diplômés, même si les objectifs affichés de la formation restent la poursuite d'études. La présence d'un stage obligatoire en L3 et l'intervention de professionnels qui assurent environ 10% des enseignements sont également des atouts pour la formation.

L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a mis en place dans le cadre du Plan Réussite en Licence des dispositifs d'aide au projet professionnel et de suivi personnalisé des étudiants. Ils comportent des UE d'aide au développement individuel et au projet d'orientation professionnelle et des entretiens avec des enseignants-référents (en L1). Ces dispositifs sont un atout pour la formation et il serait intéressant de connaître leur impact effectif sur la réussite des étudiants.

Des enseignements de langue (anglais) sont également proposés à chaque semestre avec un volume total de 174 heures.

L'évaluation des enseignements n'a été mise en place qu'en 2010-2011 sous forme d'un questionnaire renseigné par les étudiants. Cette démarche doit encore être renforcée et systématisée pour s'intégrer pleinement dans le processus d'évaluation préconisé par l'UAPV.

La licence *Informatique* est gérée au niveau de l'UFR par un directeur des études, des responsables par année et une équipe pédagogique. Le pilotage s'appuie également sur les structures de l'UFR, notamment son conseil pédagogique. Une meilleure connaissance de la population étudiante et du devenir des diplômés fait partie des objectifs pour le prochain contrat ; cela est en effet nécessaire pour un pilotage encore plus efficace de cette mention.

- Points forts :

- Offre de formation cohérente et progressive, avec deux parcours en L3, qui permet une poursuite vers les masters proposés par l'UAPV, mais également vers d'autres masters ou écoles d'ingénieurs.
- Formation proposée en alternance en L3.
- Présence d'UE d'ouverture et de langue (anglais) à tous les semestres et d'un stage obligatoire en L3.
- Mise en place des différents dispositifs du « Plan Réussite en Licence », préconisés par l'Université, avec des modules d'aide à l'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle, un suivi personnalisé des étudiants (enseignants référents) et des tutorats d'accompagnement.
- Une évaluation des enseignements existant depuis 2010.

- Points faibles :

- Manque d'informations précises sur le devenir des étudiants (poursuite d'études, insertion professionnelle).
- Pilotage de la mention à renforcer en prenant en compte le suivi des étudiants et les évaluations des enseignements.
- Peu d'informations sur les modalités d'évaluation des « projets » et des « stages ».

## Recommandations pour l'établissement

La licence mention *Informatique* s'intègre de façon homogène dans l'offre de formation du domaine Sciences, technologies, santé. Elle propose un projet pédagogique cohérent. Les démarches mises en place en 2010 notamment



concernant l'évaluation des enseignements devraient être renforcées et complétées pour s'intégrer dans le processus proposé par l'Université et pour permettre un réel suivi des étudiants et de leur devenir. Le pilotage de la mention devrait également être mieux structuré et renforcé en prenant en compte les données collectées.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)			54	73	70
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)			33	50	81
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3			63	80	50
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante			3 %	2 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante				75 %	
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)			17 %	29 %	36 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)			11 %	8 %	1 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)			0 %	0 %	30 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			0 %	0 %	0 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire			88 %	80 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					



# Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

## Observations sur le rapport d'évaluation des LICENCES de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par l'AERES

### LICENCE INFORMATIQUE

#### 1. REMARQUES GÉNÉRALES ET COMMUNES À L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ

Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.

- **Outils de pilotage général des formations.** – L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
  - Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
  - Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
  - Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUIOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance...).



- Un *outil d'évaluation des formations par les étudiants* a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement.
- ***Suivi de l'insertion professionnelle – suivi des étudiants non diplômés***
  - Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
  - Les enquêtes ne sont actuellement mise en œuvre que pour les masters, licences professionnelles et doctorats. Leur extension aux licences ne peut encore être envisagée du fait de la faiblesse des moyens actuels et du nombre plus important d'étudiants à enquêter.
  - Le suivi des étudiants non diplômés de Licence fait l'objet d'une démarche académique, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille, la DRONISEP et le Rectorat. L'enquête a été effectuée la première fois courant 2011, et les résultats d'exploitation obtenus début 2012.
- ***Label TICE*** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :
  - les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
  - un accompagnement dans leur travail personnel à travers quelques unes des activités suivantes :
    - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
    - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
    - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
    - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
    - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
    - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
    - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.

- ***Mise en place d'un contrôle continu depuis la rentrée 2009/2010.*** Si l'effet sur les taux de réussite n'est pas encore probant (à  $[n+2]$ ), il a été observé sans aucune incertitude un effet immédiat sur les taux d'abandons à l'issue du premier semestre, qui sont passés (à  $[n+1]$ ) d'une moyenne annuelle de 35% à 24% actuellement.
- ***Mise en place d'une architecture homogène des Licences.***– Dans le cadre de la mise en place de la licence rénovée, l'architecture des licences a été harmonisée pour toutes les mentions de l'établissement. Entre les semestres 1 et 3, toutes les formations disposent d'UE de compétences

additionnelles (C2i, Langue étrangère, Formation documentaire, construction de projet) qui représentent d'un semestre à l'autre successivement 30, 20 et 10% de l'ensemble des UE. Il en est de même pour les UE de compétences transversales communes à toutes les mentions d'un même domaine de formation.

- *De ce fait, les réorientations – notamment en première année – sont facilitées aussi bien entre mentions du même domaine (les 2/3 de chaque formation sont communs à toutes les mentions du Domaine) que d'un domaine à l'autre (1/3 d'UE communes transférables d'un diplôme à un autre).*
- *Quant aux compétences transversales, elles sont renforcées, dans la mesure où au moins pendant les 3 premiers semestres, elles représentent entre 30 et 10% des enseignements dispensés. L'ouverture vers d'autres disciplines connexes est donc une réalité importante dans chacune des formations.*
- *L'acquisition de compétences additionnelles est renforcée sous forme d'UE obligatoires dans une proportion allant de 30 à 10% des UE entre les semestres 1 et 3.*

## **2. OBSERVATIONS COMMUNES AUX LICENCES S.T.S.**

- Le pilotage des formations à l'échelle du domaine STS est organisé autour d'une Equipe de formation transversale STS présidée par la Direction des Etudes et comprenant les responsables pédagogiques de chaque licence ainsi que les responsables de parcours de L3
- Le pilotage de chaque licence est organisé autour d'une Equipe pédagogique présidée par le responsable pédagogique de la licence et comprenant les responsables de parcours, les présidents de jury et les directeurs de département disciplinaire.
- L'UFR dispose désormais depuis 2011 d'un Vice-Doyen en charge de l'Insertion Professionnelle. Une commission a travaillé en étroite collaboration avec le SCUOIP tout au long de l'année 2010/2011, et un schéma directeur a été élaboré ; les résultats de ce travail sont attendus à compter de l'année 2012/2013.
- La Composante est structurée en une équipe de formation transversale qui harmonise et coordonne les différentes Licences. Celle-ci est relayée dans chaque filière par une équipe pédagogique qui établit en étroite collaboration avec les départements les contenus des UE. Ces différentes équipes se transmettent et échangent régulièrement les informations ; elles veillent à l'amélioration du fonctionnement des licences.
- Les primo-arrivants sont pris en charge dès la rentrée universitaire par leurs référents respectifs ; la relation sans être formelle est naturellement reconduite durant les années L2 et L3. En S1, un bilan individuel de chaque étudiant est effectué en semaine 6 ou 7 par les équipes pédagogiques et une formule d'accompagnement est proposée par les référents.
- Les équipes pédagogiques se réunissent au moins une fois par semestre pour faire le bilan des enseignements écoulés. Le lien avec une évaluation des enseignements n'existe pas à l'heure actuelle mais sa mise en place est une étape à franchir tout à fait envisageable dans un avenir proche.
- La mise en place d'un stage obligatoire en L3 dans les licences de M, I, PC et SVT est très récente puisqu'elle date de l'année 2011/12. Son évaluation est prévue en fin de semestre 6 ; elle consistera en un document écrit (compte rendu de stage de 10-15 pages) et une présentation orale de 20 minutes.

## **3. LICENCE INFORMATIQUE**

*Alternance L3 « On regrette cependant le peu de détails donnés à propos de cette possibilité (nombre d'étudiants concernés, entreprises d'accueil, modalités de l'évaluation du travail réalisé en entreprise, devenir des diplômés, etc.). »*

Actuellement, le nombre d'étudiants inscrits en L3 alternance est de 10. Les entreprises d'accueil sont essentiellement locales. Le travail en entreprise est évalué de la manière suivante : note du tuteur entreprise, note du rapport par le tuteur CERI, note de présentation orale du travail réalisé en entreprise. Quant au devenir envisagé des diplômés, il reste cohérent avec l'objectif principal de la Licence : permettre la poursuite d'étude en Master. Le Master Informatique au CERI étant lui-même ouvert en alternance, les étudiants qui le souhaitent peuvent donc poursuivre leurs études selon ce rythme. Dans tous les cas l'alternance en L3 est a priori un facteur favorable à l'insertion professionnelle. Une étude sur le devenir des alternants (insertion pro, poursuite d'études,...) sera menée dès cette année pour favoriser le pilotage de ce parcours.

*« L'évaluation des enseignements n'a été mise en place qu'en 2010-2011 sous forme d'un questionnaire renseigné par les étudiants. Cette démarche doit encore être renforcée et systématisée pour s'intégrer pleinement dans le processus d'évaluation préconisé par l'UAPV. »*

L'évaluation a été mise en place à la fin du 2eme semestre de l'année 2010-2011. Ainsi que cette année à la fin de chaque semestre.

*« Manque d'informations précises sur le devenir des étudiants (poursuite d'études, insertion professionnelle). »*

La collecte des informations sur le devenir des étudiants de Licence est mise en place cette année au moyen de questionnaires (identiques à ceux proposés après le master alternance).

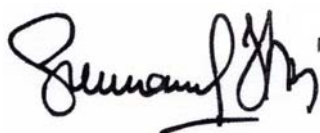
*« Pilotage de la mention à renforcer en prenant en compte le suivi des étudiants et les évaluations des enseignements »*

Les formations du CERI (la licence, le master et le DU informatique) sont intégrées au système de management par la qualité (initié pour le master en alternance) et bénéficient de ce fait de toute la gestion du système qualité certifié Iso 9001. Il s'agit d'une garantie importante en termes de pilotage par la prise en compte d'indicateurs de suivi des actions.

*« Peu d'informations sur les modalités d'évaluation des « projets » et des « stages » ».*

Concernant les stages : trois notes seront prises en compte : une note par un tuteur CERI à partir d'un rapport (de 5 pages maximum), une note par le tuteur entreprise et une note pour le module de "Préparation au stage" proposé par le SCUIOIP-IP. Les projets sont évalués par 2 notes : une note de soutenance orale et une note de réalisation (rendu du projet informatique).

Le Président de l'Université d'Avignon  
et des Pays de Vaucluse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel ETHIS', with a stylized flourish at the end.

Emmanuel ETHIS